



Site web de services payants => comment être en règle ?

Par **metmtl**, le **01/01/2008** à **13:00**

Tout d'abord bonne année 2008 ;-)

Quelle sont les règles à respecter lorsqu'on crée un site internet de service payant c'est-à-dire lorsque qu'une partie du site internet est rendu accessible uniquement à des abonnés ayant payés leur inscription ?

La déclaration à la CNIL suffit-elle pour être en règle avec la loi ? A partir de quel chiffre d'affaire doit-on obligatoirement créer une société ? Quel statut de société créer de préférence ? Faut-il obligatoirement prendre une assurance professionnelle ?

Enfin où se renseigner pour avoir plus d'informations ?

D'avance merci de votre aide.